

DELEGATION DE M. Didier CAZABONNE

D -20090183

Appui au programme d'échanges intermunicipalités Bordeaux Québec. Subvention exceptionnelle à l'Association Bordeaux Gironde Québec. Autorisation. Décision.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, les villes de **Bordeaux** et de **Québec** sont unies par un accord de jumelage et de coopération depuis 1962.

Les principaux projets entre Bordeaux et Québec sont formalisés par des plans d'action triennaux. Ainsi le dernier, portant sur les années 2009 à 2011, a fait l'objet d'un accord de coopération signé en octobre 2008 à Québec, par les Maires des deux villes.

Dans le cadre de ce plan d'action, et depuis plus de 15 ans à présent, des échanges dits « intermunicipalités » permettent à 4 étudiants au maximum de chaque ville de travailler pour la Mairie de la ville jumelle pendant l'été.

Depuis quelques années, force a été de constater la difficulté grandissante pour les étudiants bordelais de financer entièrement leur voyage et leur hébergement, même s'ils occupent ensuite un emploi rémunéré.

Cette année, dans un contexte économique particulièrement difficile, les candidats à cet échange ont été fort peu nombreux à Bordeaux.

Pour cette raison, et dans un but de pérennisation de cette action particulièrement enrichissante tant pour les jeunes que pour les collectivités qui les accueillent, il est proposé d'octroyer exceptionnellement en 2009, une subvention supplémentaire à l'association Bordeaux Gironde Québec, qui coordonne ce programme en partenariat avec l'association nationale France Québec.

Cette dernière proposant le billet d'avion au tarif de 660 euros, la ville de Bordeaux prendrait en charge la moitié de ce montant pour chaque participant (soit 330 euros X 4 personnes).

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **Autoriser M. le Maire à verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1 320 euros, à l'association Bordeaux Gironde Québec, pour l'année 2009.**

Cette dépense sera imputée sur le budget 2009 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction BX 041, enveloppe 020537 – CEX & CRB : APPUIB - nature 6574.

M. CAZABONNE. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que Bordeaux et Québec sont unies depuis 1962 par un contrat de jumelage et de coopération.

Ses actions sont formalisées dans des contrats triennaux. Le dernier en date, 2009 / 2011, a été signé en octobre 2008 par le Maire de Bordeaux et le Maire de Québec.

Dans le cadre de ces contrats de partenariat il existe ce que l'on appelle des échanges inter-municipalités qui consistent à envoyer quatre jeunes étudiantes ou étudiants dans la ville jumelle.

Depuis quelques années on assiste à de véritables difficultés pour ces jeunes à financer leur voyage, leur hébergement et leur subsistance sur place. Donc cette année il vous est proposé de voter une subvention exceptionnelle à l'Association Bordeaux Gironde Québec pour ces 4 étudiantes ou étudiants qui se rendront cet été à Québec.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE